



RAPPORT
ANNUEL
2002



RAPPORT
ANNUEL
2002

Assemblée Générale Ordinaire
du 18 Juin 2003

SOMMAIRE

Rapport de gestion	3
Programme de rachat : note d'information	8
Rapports des commissaires aux comptes	10
Résolutions	11
Principes et Méthodes comptables d'évaluation	14
Bilans comparés	13
Comptes de résultat comparés	14
Notes annexes	15
IDSUD Voyages	20
Le titre en Bourse	24

Les principaux éléments qui caractérisent l'activité et le résultat de l'exercice 2002 sont les suivants :

- le total des produits générés par les activités courantes et le portefeuille financier passe de 4 195 K€ à 4 411 K€ ; cette hausse de 5,15% est principalement imputable à l'augmentation du dividende de La Française des Jeux. Par ailleurs l'activité de capital investisseur est restée soutenue.
- les opérations de change manuel ont par contre été lourdement affectées par l'arrivée de l'euro.
- l'entreprise a fait part d'une forte réactivité en adaptant courant 2002 l'effectif du front et du back-office aux nouvelles données économiques et en intensifiant les efforts d'amélioration de sa productivité.
- dans ces conditions les frais de personnel ont été réduits de 12% en 2002 et connaîtront une nouvelle baisse en 2003. Par ailleurs les autres charges de fonctionnement ont été allégées de 18%.
- cette maîtrise des frais de fonctionnement conjuguée avec une hausse des produits a permis malgré la tourmente des marchés financiers d'améliorer de 39% le résultat courant analytique avant impôts et éléments exceptionnels (786 K€ en 2002 contre 546 K€ en 2001).
- Les fondamentaux de l'entreprise s'améliorent ; paradoxalement le bénéfice net est en baisse car l'entreprise n'a pas enregistré en 2002 de produits exceptionnels comme au cours des deux années précédentes. Par ailleurs la fiscalité est plus pénalisante sur les dividendes perçus par les sociétés.
- la capacité d'autofinancement et le bénéfice net de l'exercice s'élèvent respectivement à 1 509 K€ et 645 K€.

Après l'examen de l'évolution des différentes activités que nous allons vous décrire, vous noterez que ce résultat apparaît comme une baisse ponctuelle et qu'elle ne traduit pas une tendance de fond durable.

Ces explications vous permettront tout à l'heure, lors du vote des résolutions, de nous témoigner votre soutien en approuvant nos initiatives.

L'année 2002 est une année de transition pour notre Société. Dans les circonstances incertaines voire difficiles, il est crucial de ne pas perdre le cap, ni le sens du long terme.

L'action IDSUD a mieux résisté au retournement économique et boursier enregistré depuis début 2000. Alors que l'indice CAC 40 reculait de 48,5% en trois ans à l'instar des autres indices boursiers mondiaux, l'action IDSUD est restée stable sur la même période.

Votre Conseil vous propose de distribuer 190 080 € soit un dividende de 0,20 € par action auxquels s'ajouteront 0,10 € d'avoir fiscal.

Mesdames, Messieurs, chers actionnaires

Conformément à la loi et à vos statuts, nous vous avons réunis, en assemblée générale pour statuer sur notre gestion, les comptes et l'affectation des résultats de l'exercice 2002, et procéder à la ratification de la cooptation d'un administrateur et à la nomination de deux nouveaux administrateurs.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2002 soumis à votre examen et à votre approbation font apparaître un bénéfice après impôt de 645 157,90 €.

Activité des différents départements de la société et de sa filiale en 2002

1°) LE CAPITAL-INVESTISSEMENT

a) LA FRANÇAISE DES JEUX

Votre société a des liens historiques avec les activités de jeux notamment à travers le Loto National. Elle siège au conseil d'administration de LA FRANÇAISE DES JEUX et détient 2,626 % de son capital.

En 2002, globalement le chiffre d'affaires de LA FRANÇAISE DES JEUX a progressé de 6 % pour atteindre 7 431 M€. La hausse du chiffre d'affaires des ventes de jeux de tirage est de 11 % à 3 978 M€, celle des ventes de jeux de grattage de 1 % à 3 450 M€. Les comptes de LA FRANÇAISE DES JEUX pour l'exercice 2002 font apparaître un bénéfice de 103 M€, à comparer aux 79 M€, 78 M€ et 82 M€ des trois exercices précédents.

IDSUD perçoit à la fois le dividende de LA FRANÇAISE DES JEUX et les commissions sur les enjeux collectés des jeux dits de lotos. Ce produit global est en progression de 45 % en 2002 à 2 987,6 K€ contre 2 063,7 K€ en 2001.

b) Le capital développement

Fidèle à sa stratégie, votre société a pour ambition d'être un acteur significatif sur le marché de capital investissement. Cette politique s'inscrit nécessairement dans la durée : il ne s'agit pas de " faire des coups " à court terme, mais de réaliser un véritable partenariat avec des entrepreneurs et d'accompagner durablement des sociétés dans leur développement.

La politique d'investissement reste guidée par la prudence. C'est pourquoi les participations, dans des dossiers de capital risque, sont limités à 20 % des engagements globaux et l'essentiel des interventions est réalisée dans des dossiers de capital développement.

Les participations de votre société sont généralement minoritaires, et dans des entreprises principalement situées dans la région Provence Alpes Côte d'Azur. Votre société poursuit donc une politique d'investissement de proximité et limite les risques à travers une diversification par secteur d'activité et des montants plafonnés en valeur absolue et en valeur relative.

L'objectif à terme est de se désengager des prises de participations par cession de la société en réalisant une plus-value.

Au cours de l'exercice 2002, six nouvelles interventions ont été réalisées. Il s'agit de :

- la participation complémentaire au capital du GROUPE GRAND SUD SA pour un montant de 237,8 K€ ; le GROUPE GRAND SUD est un fournisseur et distributeur important de produits de cadeaux ;

- l'achat d'actions et d'obligations convertibles de la société ACCESSOIRES DECO pour un montant global de 304,2 K€ ; ACCESSOIRES

DECO SA est spécialisé dans la production et le négoce d'accessoires de décoration pour la maison ;

- l'achat d'actions de la société TAURUS INVEST SA pour un montant de 381,5 K€. Cette société holding dirige un groupe actif dans le monde industriel. Sa production est diversifiée puisqu'elle concerne par exemple tant la réalisation de bobinage, de câblage et micro-moteurs que les systèmes de détection des risques et la production d'éthylotest ;

- la prise de participation au capital et l'achat de bons de souscriptions d'actions de la société NEWTECH INTERACTIV pour un montant global de 281,7 K€. NEWTECH INTERACTIV est un éditeur de contenu multimédia professionnel et de loisir sur support audiotel, minitel, web et SMS ;

- la participation au capital de la société CHABER TECHNOLOGIES SA, pour un montant total 200 K€. CHABER TECHNOLOGIES SA regroupe plusieurs concessions dans le Sud de la France dans le domaine des contrôles d'accès (automatismes de portail, bornes escamotables,...) ;

- la souscription complémentaire de parts du FCPR JET INNOVATION SUD. Ce fonds commun axe ses investissements dans le domaine du capital risque et est géré par Turenne Capital Partenaires.

Il est rappelé que la plus importante participation du portefeuille concerne la société EURELEC pour un total de 1 250 K€.

La production brute correspondant aux nouveaux investissements de l'exercice 2002 se chiffre à 1,91 M€ contre 2,62 M€ en 2001. Le montant net des immobilisations s'élève au 31 décembre 2002 à 4 986 K€.

Une gestion prudente des engagements a amené la société à constituer une provision pour risques d'un montant global de 336 K€ au 31 décembre 2002.

2°) LE CHANGE (OR ET DEVICES)

L'année 2002 restera marquée par l'arrivée de l'euro physique. Cette évolution importante pour le département Change a été largement anticipée dès début 2001. Les dispositions nécessaires ont été initiées et ont été menées à bonne fin en 2002 pour adapter les équipes à ce nouvel environnement.

La disparition des monnaies dites *in* a entraîné une baisse du produit d'exploitation de l'ensemble des activités du département. Ce dernier enregistre une diminution de 37 % passant de 1 550,9 K€ en 2001 à 976,4 K€ en 2002.

Avec des baisses de fréquentation et du volume des transactions (- 49 %) liées directement à l'arrivée de l'euro physique, les opérations sur devises ont enregistré une diminution du produit d'exploitation de 44 % passant de 1 303,8 K€ en 2001 à 727,1 K€ en 2002.

Les activités sur or et argent ont su tirer leur épingle du jeu et présentent un produit d'exploitation stable à 249,3 K€ en 2002 contre 247,2 K€ en 2001.

3°) LA TRÉSORERIE

L'année 2002 restera dans les mémoires comme l'année de la capitulation des marchés d'actions. L'indice CAC 40 qui mesure la performance des quarante plus grandes valeurs françaises a chuté de 33,75 %. Pour la première fois depuis la Grande Dépression, les principaux marchés des actions ont accusé de forts reculs pour la troisième année consécutive.

Cette baisse spectaculaire s'explique avant tout par des perspectives économiques moroses. Les différents scandales financiers et comptables (Enron, Worldcom...) ainsi que l'endettement excessif de certaines entreprises ont aussi diminué la valeur des actions.

Malgré le choix de prudence retenue pour la gestion de la trésorerie avec un allègement des positions et malgré une bonne gestion, le portefeuille Idsud investi en actions a dû subir la tourmente des marchés financiers.

En matière de gestion actif-passif, il convient de souligner que le risque de change d'Idsud est très faible et que le risque de liquidité est nul. En ce qui concerne le risque de taux, l'exposition reste maîtrisée. Le portefeuille actions et obligations sensible aux fluctuations des marchés représente moins de 2,8 M€.

Le produit courant de la trésorerie est resté quasi stable passant de 377,2 K€ en 2001 à 318,5 K€ en 2002, comparé aux fluctuations des marchés.

4°) PARTICIPATION : SARL IDSUD Voyages

Depuis 1997, votre société détient 97 % des parts de cette SARL qui exploite une agence de voyages implantée depuis lors dans notre hall clientèle. En vertu de l'article L 233-19 II 2° du Code de Commerce, notre société n'établit pas de comptes consolidés. Son rapport de gestion et ses comptes sont repris intégralement dans notre rapport annuel.

Alors que la profession des agences de voyages voit leur chiffre d'affaires en recul de 1 %, IDSUD Voyages quant à elle, enregistre une progression de 10,5 % du chiffre d'affaires (3,3 M€ en 2002 contre 3 M€ en 2001). Les commissions ont progressé de 23 % passant de 223,6 K€ en 2001 à 274,7 K€ en 2002 ; l'affiliation en août 2002 au réseau TOURCOM (groupement d'agences de voyages indépendantes) a permis à l'agence de bénéficier de commissions supplémentaires sur les Tours Opérateurs. Le résultat courant avant impôt ressort à 9,3 K€ contre 1,3 K€ en 2001 ; le bénéfice social après fiscalité, s'élève à 7,6 K€ contre 0,7 K€ en 2001.

Une convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens, que vous avez bien voulu approuver lors de votre assemblée du 26 mai 1997, régit les rapports matériels et financiers entre les deux sociétés.

Vos commissaires aux comptes vous en exposeront les incidences tout à l'heure dans leur rapport spécial.

Bilan social

Pour le département Change, l'année 2002 sera caractérisée par l'arrivée de l'euro : le passage à la monnaie unique a entraîné pour le change manuel une perte de chiffre d'affaires, essentiellement sur les monnaies italiennes et espagnoles. Une adéquation de l'effectif au niveau d'activité s'est avérée incontournable. Elle a été réalisée au cours de l'exercice 2002 à la fois au sein du département Change et dans les services administratifs dans les conditions suivantes : la Direction a dans une première étape fait appel aux départs volontaires et a privilégié par anticipation dès 2001 le reclassement interne, en favorisant les mutations par des formations personnalisées et en accompagnant la réalisation de projets personnels sérieux.

Une attention particulière a été portée à la communication interne et à la mobilisation de toutes les énergies sur les objectifs prioritaires de la société. Des formations spécifiques ont été dispensées pour permettre au personnel de s'adapter aux fortes évolutions de l'environnement et à la réorganisation menée dans les services fonctionnels de l'entreprise. Des efforts spécifiques ont été menés pour accroître la polyvalence des salariés.

Pour maintenir un service de qualité à la clientèle, renforcer la disponibilité de l'équipe commerciale et contribuer au maintien de la compétitivité de l'entreprise, une modification des heures d'ouverture des guichets à la clientèle et un aménagement des horaires de travail des salariés ont été réalisés après concertation du personnel.

Il a été procédé à un aménagement du troisième et du quatrième étage du siège social pour améliorer l'accueil de la clientèle, utiliser toutes les surfaces disponibles et permettre une meilleure organisation des services internes .

La Direction a mis en place au cours du deuxième semestre 2002 le service " Evaséo " qui permet à tous les salariés de bénéficier des avantages comparables à ceux des grandes structures. Avec " Evaséo ", ils accèdent à de multiples produits et services à prix réduit en passant par un contact unique.

En concertation avec les représentants du personnel, ont été menées l'étude et l'élaboration du document unique pour l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs de la société IDSUD.

Au 31 décembre 2002, l'effectif de la société est composé, hors son Président, de quinze personnes, six femmes et neuf hommes.

Nous tenons ici à remercier chaque membre du personnel pour son dévouement et son attachement à l'entreprise.

Le titre et la Bourse

Le nombre de titres échangés en 2002 est en retrait par rapport à l'année précédente (68 956 titres échangés, soit 7,25 % du capital, contre 116 846 titres en 2001 et 242 788 en 2000). Le volume des échanges a atteint 1,7 M€ en 255 séances, contre 2,9 M€ l'année passée.

Les cours extrêmes ont été de 27,90 € le 23 mai et 18,50 € le 4 octobre, pour un cours moyen de 24,75 € contre 24,94 € en 2001. Au 31 décembre, la capitalisation boursière est de 24,1 M€, le titre a terminé à 25,40 €.

Votre Conseil a fait usage de l'autorisation que vous lui aviez donnée d'intervenir sur le marché du titre par la troisième résolution de la précédente assemblée générale. Au cours de l'année 2002, la société s'est portée acquéreur de 23 518 actions à un cours moyen de 26,16 € pour un montant global de 616 586,71 € dont 1 305,13 € de frais de négociation ; durant la même période, elle n'a cédé aucun titre. Au 31 décembre, la société était détentrice de 38 495 actions, soit 4,05 % du capital, représentant au cours d'achat un montant de 985 680,05 €. Une provision de 85 420,48 € a été constituée au 31 décembre 2002 pour constater la décote de ces titres sur le marché à la même date par rapport à leur prix d'achat.

Votre Conseil vous demande de bien vouloir adopter, par le vote de la troisième résolution soumise à votre approbation, le programme de rachat d'actions qu'il vous propose aujourd'hui, valable jusqu'à votre assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice 2003. Ce programme a fait l'objet d'une notice d'information, qui se suffit à elle-même, visée le 20 mai 2003 par la COB sous le numéro 03-445 et reproduite in extenso en annexe au présent rapport ; un résumé en sera publié dans un quotidien d'information financière. Cette autorisation permettra à votre Conseil de se porter acquéreur de titres à concurrence de 2 % du capital, à un cours ne pouvant excéder 35 € et de les recéder éventuellement sur le marché à un cours ne pouvant être inférieur à 15 €.

Actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L 233 – 13 du Code de commerce et en fonction des informations reçues à ce jour, nous vous communiquons ci-après l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du vingtième des droits de vote à la clôture de l'exercice :

	+ de 1/20	+ de 1/10	+ de 1/5	+ de 1/3	+ de 1/2	+ de 2/3
à fin 2002						
Daniel LUCIANI				X		
Georges MERLE			X			
rappel à fin 2001						
Daniel LUCIANI				X		
Georges MERLE			X			

Dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions adopté par votre assemblée du 4 juin 2002 (troisième résolution ; visa COB 02 – 477 du 30 avril 2002), la société détient, à ce jour, 39 268 actions soit 4,13 % du capital à un cours moyen de 25,57 €.

Nous n'avons été informés d'aucun mouvement important ayant affecté le capital de votre société au cours de l'exercice écoulé ou lors des premiers mois de 2003.

Au 31 décembre dernier, 2 salariés de la société détenaient individuellement 4 342 actions IDSUD. Il n'a pas été mis en place de structures de détention collective d'actions de la société par ses salariés ; de même, ceux-ci ne détiennent aucune action frappée d'incessibilité répondant aux cas visés par l'article 225 – 102 du Code de commerce.

Statuts - application de la Loi NRE

L'année dernière, nous soumettions à votre vote les modifications statutaires imposées par la mise en harmonie avec la loi NRE.

Conformément aux statuts de la société qui prévoit deux modes d'exercice de la direction générale, le Conseil d'administration qui suivait l'assemblée générale du 4 juin 2002, a opté pour la séparation de fonction. La direction générale de votre société est assumée par le Directeur Général.

Composition du Conseil

Dans sa séance du 20 janvier 2003, le Conseil a appelé à sa Présidence Monsieur Daniel Luciani et a confirmé Monsieur Serge Hincker dans ses fonctions de Directeur Général.

Dans sa séance du 14 avril 2003, le Conseil a coopté Monsieur Jean-Pierre Gallo, comme administrateur, cooptation que nous vous demandons de ratifier lors des votes des résolutions, suite à la démission de deux administrateurs.

Le Conseil ainsi composé a souhaité augmenter le nombre de ses membres et vous propose de nommer deux nouveaux administrateurs pour porter le Conseil à six personnes au total.

La rémunération du Conseil reste inchangé à 23 000 €.

En application de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous informons que la rémunération et les avantages en nature versées par la société durant l'exercice à son Président du Conseil, Monsieur Georges Merle, s'établissent à 191 410 €. Le montant versé au même titre par la société à son Directeur Général, également administrateur de la société, Monsieur Serge Hincker est de 119 686 €.

Les jetons de présence versés en 2002 au titre de 2001 pour les trois autres administrateurs, Madame Marie-Thérèse Luciani, Madame Françoise Merle et Monsieur Daniel Luciani, s'élèvent à 16 500 € au total.

La société IDSUD a un poste d'administrateur respectivement dans la société La Française des Jeux et dans la société EURELEC. Son représentant permanent est actuellement Monsieur Serge Hincker son Directeur Général.

Perspectives 2003

Sous réserve de l'approbation de ces comptes par l'assemblée générale de LA FRANÇAISE DES JEUX, votre société aurait vocation à percevoir en 2003 un dividende de 861 K€ en baisse de 59% par rapport à celui perçu en 2002 (2,1 M€), après constitution immédiate de 90 M€ de provisions pour fin de convention avec l'Etat par LA FRANÇAISE DES JEUX.

L'exercice 2003 sera affecté par cette baisse ponctuelle de ses produits financiers. L'évolution des résultats 2003 dépendra aussi du contexte économique.

Le groupe IDSUD croît en son avenir. Une stratégie claire, la mobilisation de son personnel, une réactivité forte par rapport à l'évolution de l'environnement, l'absence d'endettement, une bonne maîtrise des frais généraux, une visibilité à moyen terme sur son chiffre d'affaires courant et de sa capacité bénéficiaire, des investissements sélectifs et modérés en capital développement, une bonne couverture des risques, sont autant d'éléments fondamentaux et objectifs qui permettent de demeurer confiant dans la capacité d'IDSUD à traverser les conjonctures difficiles et à améliorer dans le futur ses performances.

En 2003, nous garderons le cap sur l'horizon 2004 et au-delà sur le développement continu de votre société.

Nous vous remercions par avance de la confiance que vous voudrez bien nous manifester par le vote des résolutions que nous soumettrons à votre approbation après audition des rapports de nos Commissaires aux comptes à qui nous passons maintenant la parole pour venir compléter par leurs explications les informations que nous avons ainsi eu l'honneur de vous présenter.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RESULTATS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en milliers d'euros)	1998	1999	2000	2001	2002
Situation financière en fin d'année					
Capital social :	8 049	8 049	8 049	10 000	10 000
Nombre d'actions :	1 056 000	1 056 000	1 056 000	950 400	950 400
Résultat global des opérations					
Chiffre d'affaires hors taxes :	7 738	5 061	6 382	4 590	4 452
Bénéfice avant impôt, amortissements, provisions :	4 829	5 175	2 167	1 487	1 943
Impôt sur les sociétés :	455	563	57	148	133
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	1 796	3 973	1 630	1 195	645
Montant des bénéfices distribués :	1 932	1 610	1 597	1 140	190
Résultat des opérations réduit à une seule action					
(en euros)	(base 950 400 actions)				
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions :	4,16	4,37	2,28	1,41	1,90
Bénéfice après impôt, amortissements, provisions :	1,70	3,76	1,72	1,26	0,68
Dividende versé à chaque action :	1,83	1,52	1,68	1,20	0,20
Avoir fiscal :	0,91	0,76	0,84	0,60	0,10
Personnel					
Nombre de salariés au 31 décembre :	26	27	23	23	15
Montant de la masse salariale :	995	1 066	1 051	1 000	884
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, ...) :	432	488	476	444	374

Note d'information émise en vue de la proposition de mise en œuvre
d'un programme de rachat d'actions propres
soumis à l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2003



En application de l'article L 621-8 du Code monétaire et financier, la Commission des Opérations de Bourse a apposé le visa n° 03-445 en date du 20 mai 2003 sur la présente note d'information, conformément aux dispositions de son règlement n° 98-02 modifié par le règlement 2000-06. Ce document a été établi par l'émetteur, et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique pas approbation du programme de rachat d'actions ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Synthèse des principales caractéristiques de l'opération :
programme de rachat de titres

visa COB : n° 03-445 délivré le 20 mai 2003

Emetteur : IDSUD cotée au fixing au Second Marché
code ISIN : FR0000062184

Programme de rachat :

- . titres concernés : actions
- . % de rachat maximum de capital autorisé par l'assemblée générale : 2 % du capital
- . prix d'achat unitaire maximum et prix de vente minimum autorisés : 35 € et 15 €

Objectif par ordre de priorité :

- . la régularisation du cours de Bourse par intervention systématique à contre tendance sur le marché ;
- . l'achat et la vente en fonction des situations de marché ;
- . l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Durée du programme : 18 mois

IDSUD est un prestataire de service de proximité avec comme activités principales le capital-investissement et le change manuel (devises et métaux précieux). La société est cotée au fixing au Second Marché (code ISIN : FR0000061284).

1 Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

Dans le cadre du présent programme de rachat d'actions, la société entend se doter de la possibilité d'intervenir sur le marché de son titre dans l'intérêt de ses actionnaires, pour les objectifs suivants par ordre de priorité décroissant :

- . la régularisation du cours de Bourse par intervention systématique à contre tendance sur le marché ;
- . l'achat et la vente en fonction des situations de marché ;
- . l'attribution aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

Au titre du précédent programme de rachat (visa n° 02-477 du 30 avril 2002), et selon l'objectif d'achat et de vente en fonction des situations de marché, la société a été conduite à acquérir sur le marché 17 440 actions (1,84 % du capital), à un prix moyen de 25,98 €, qu'elle détient à ce jour, et à ne céder aucune action. Le coût total du programme est de 453 169,83 €, frais inclus. Aucune annulation n'a eu lieu au cours des 24 derniers mois.

A ce jour, la société détient 39 268 actions pour un montant total 1 004 196,76 €, représentant 4,13 % du capital.

2 Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la loi DDOEF n° 98-546 du 2 juillet 1998 et des textes subséquents et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2003, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises en matière ordinaire (troisième résolution) résolution ainsi rédigée :

"l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à se porter acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société dans une proportion maximale de 2 % du capital, représentant un investissement théorique maximum de 665 K€, en vue soit de régulariser le cours de Bourse par intervention systématique à contre tendance sur le marché, soit d'effectuer des achats et ventes en fonction des situations de marché avec la faculté de procéder à des blocs, soit d'attribuer aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Le prix maximum autorisé pour l'acquisition des titres est fixé à 35 € ; le prix minimum de leur éventuelle cession sur le marché à 15 €. Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2003."

3 Modalités

a) part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds consacrés à l'opération

L'autorisation soumise au vote de l'assemblée permettrait à la société de procéder au rachat de 2 % de ses propres actions. Le nombre d'actions émises s'élevant à 950 400 actions, le programme porterait sur un maximum de 19 008 actions. Sur la base du prix maximal autorisé, 35 €, la réalisation intégrale du programme représenterait un investissement théorique maximum de 665 K€.

La société s'engage à rester en permanence en dessous du seuil légal de détention directe et indirecte de 10 % du capital social.

La société s'engage à maintenir un flottant qui respecte les seuils définis par Euronext, soit 10 %.

Le montant des réserves libres (autres que la réserve légale) au 31 décembre 2002 dans les comptes sociaux s'élève à 6,4 M€. Ce total est supérieur au montant maximum du programme.

b) fourchette d'intervention

Prix maximal de rachat : 35 €

Prix minimal de revente : 15 €

c) modalités de rachat

Les rachats pourront se faire, préférentiellement, par intervention sur le marché ou, selon les opportunités, par achats de blocs, sans allocation a priori de quota à l'une ou l'autre de ces deux modalités. La part réalisée par blocs ne pourra pas atteindre l'intégralité du programme. Il ne sera pas fait usage de produits dérivés.

d) durée

L'autorisation donnée sera valable jusqu'à l'assemblée générale annuelle tenue en l'an 2004. Toutefois, elle ne peut pas excéder dix-huit mois soit jusqu'au 18 décembre 2004.

e) financement du programme de rachat

Les rachats d'actions seront exclusivement financés au moyen de la trésorerie disponible de la société (9,4 M€ au 31 décembre 2002). Les capitaux propres de la société à la même date s'élèvent à 17,5 millions d'euros et son endettement est nul.

4 Incidences financières

En l'absence d'annulation d'actions, le programme n'aura pas d'incidence sur les comptes autres que les plus ou moins-values constatées au compte de résultat en fonction de l'évolution des cours, ainsi que le coût financier du portage des titres.

5 Régimes fiscaux des rachats

a) pour le cessionnaire

L'écart entre le prix auxquels les titres seraient recédés sur le marché et celui auquel ils auront été achetés pour être inscrits dans le portefeuille de placement de la société constituera un élément du résultat fiscal taxé au taux de droit commun de l'exercice au cours duquel interviendra la cession.

b) pour les cédants

Conformément au 6° de l'article 112 du Code Général des Impôts, les profits de cession réalisés à cette occasion par les actionnaires de la société sont éligibles aux régimes des plus-values prévus aux articles suivants du Code Général des Impôts :

. 150-0 A à 150-0 E, dès lors que l'ensemble des cessions sur tous titres excède, pour un même foyer fiscal et au cours d'une même année,

le seuil de taxation fixé, à ce jour, à 15 000 €. Le profit dégagé est alors imposé aux taux de 26 %, divers prélèvements sociaux inclus,

. 39 *duodecies*, pour les plus ou moins values professionnelles réalisées par des personnes non assujetties à l'impôt sur les sociétés.

Les actionnaires non résidents ne seraient pas soumis à imposition en France.

6 Intentions des personnes contrôlant la société

Au 30 avril 2003, le capital de la société IDSUD est détenu à raison de 36,08 % par Monsieur Daniel Luciani et de 20,83 % par Monsieur Georges Merle. A la connaissance de la société, ceux-ci n'ont pas l'intention de céder leurs actions dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

7 Répartition du capital

Au 30 avril 2003, le capital se répartissait comme suit :

	En nombre d'actions	En % de détention	En droits de vote
Actionnaires majoritaires	540 952	56,91%	73,06%
Daniel Luciani	342 942	36,08	46,15
Georges Merle	198 010	20,83	26,91
Flottant	501 684	38,96%	26,94%
Auto-détention	39 268	4,13%	-
ENSEMBLE	950 400	100,00%	100,00%

Il n'existe pas de titres, autres que les 950 400 actions ci-dessus détaillées, donnant accès immédiatement ou à terme au capital.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte d'actionnaire, et il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Il n'y a pas d'auto-contrôle.

8 Evénements significatifs récents

La société a publié un communiqué financier commentant les résultats de l'exercice 2002 le vendredi 19 avril 2003 dans la Tribune et la Vie Financière. Les comptes sociaux de l'exercice 2002 ont été publiés au BALO du 30 avril 2003.

9 Personnes assumant la responsabilité de la note d'information

À notre connaissance, les données de la présente note d'information sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le programme de rachat d'actions de la société IDSUD ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le Président du Conseil d'Administration
Daniel LUCIANI

Rapport général

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 1999, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société IDSUD tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également, conformément aux normes de la profession, procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Marseille, le 24 Avril 2003.

Les Commissaires aux Comptes

Jacques VAYSSE-VIC

Marcel VIRZI-LACCANIA

Rapport spécial

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et visée à l'article L 225-40 du nouveau Code de Commerce.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1°) Convention de rémunération du compte d'intéressé de Monsieur Daniel Luciani, Administrateur à l'époque de la conclusion de la convention

Les sommes laissées sur son compte courant d'intéressé, dont le solde au 31 décembre 2002 s'élevait à 688,48 €, ont été rémunérées au taux annuel maximal déductible, selon décision du Conseil d'Administration lors de sa séance du 21 décembre 1994, soit 5,66 %. Ces intérêts ont représenté en 2002 une charge pour la société de 1563,43 €.

2°) Convention de rémunération du compte d'intéressé de Monsieur MERLE, Président-Directeur Général à l'époque de la conclusion de la convention

Les sommes laissées sur son compte courant d'intéressé, dont le solde au 31 décembre 2002 s'élevait à 1 786,44 €, ont été rémunérées au taux annuel maximal déductible, selon décision du Conseil d'Administration lors de sa séance du 21 décembre 1994, soit 5,66 %. Ces intérêts ont représenté en 2002 une charge pour la société de 8 330,43 €.

3°) Convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens conclue le 7 avril 1997 avec la SARL IDSUD Voyages, selon autorisation du Conseil d'Administration en date du 4 avril 1997 et ratification par l'Assemblée Générale du 26 mai 1997.

Cette convention générale dont le Conseil nous a informé concerne des opérations courantes conclues à des conditions normales au cours de l'exercice 2002, qui sont les suivantes :

IDSUD a facturé à IDSUD Voyages :

- . 8 332,48 € au titre de la mise à disposition d'un emplacement au rez-de-chaussée de son immeuble.
- . 4 166,24 € au titre de charges liées à cet emplacement.
- . des frais d'exploitation pour un montant de 11 118,63 €.
- . 9 309,48 € au titre commissions de gestion.
- . 888,49 € au titre d'intérêts sur avance en compte courant.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Marseille, le 24 Avril 2003.

Les Commissaires aux Comptes

Jacques VAYSSE-VIC

Marcel VIRZI-LACCANIA

Première résolution

L'Assemblée Générale, lectures faites du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2002, approuve les termes des dits rapports ainsi que les opérations qui y sont décrites.

Elle approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes de l'exercice 2002 traduisant ces opérations.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion au cours de l'année 2002.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice distribuable au 31 décembre 2002 s'élève à 1 054 301,87 €, soit :

• Report à nouveau	409 143,97
• Résultat de l'exercice 2002	<u>645 157,90</u>
total disponible	1 054 301,87

décide de l'affecter comme suit :

• à la distribution, à compter du 27 juin 2003, d'un dividende de 0,20 € par action (*) (auquel s'ajoute un avoir fiscal déterminé selon les dispositions de l'article 158bis du C.G.I.)	190 080,00
• au report à nouveau, le surplus, soit	<u>864 221,87</u>

ensemble 1 054 301,87

(*) toutefois les actions propres détenues par la société au jour de la mise en distribution ne pouvant ouvrir droit au dividende, les sommes correspondantes seront maintenues au compte de report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte du rappel, effectué à son intention, relatif aux dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	1999	2000	2001
Nombre d'actions	1 056 000	950 400	950 400
Dividende par action (€)	1,52	1,68	1,20
Avoir fiscal (€)	0,76	0,84	0,60
Revenu global (€)	2,28	2,52	1,80

Troisième résolution

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à se porter acquéreur en Bourse ou hors Bourse d'actions de la société dans une proportion maximale de 2 % du capital, représentant un investissement théorique maximum de 665 K€, en vue soit de régulariser le cours de Bourse par intervention systématique à contre-tendance sur le marché, soit d'effectuer des achats et ventes en fonction des situations de marché avec la faculté de procéder à des blocs, soit d'attribuer aux salariés et/ou aux dirigeants de la société ou du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Le prix maximum autorisé pour l'acquisition des titres est fixé à 35 € ; le prix minimum de leur éventuelle cession sur le marché à 15 €. Cette autorisation est valable jusqu'à l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2003.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme pour six ans aux fonctions d'administrateur Monsieur Jérémie ARNOULD-LUCIANI. Son mandat expirera avec l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale nomme pour six ans aux fonctions d'administrateur Monsieur Christophe BRUNIE. Son mandat expirera avec l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, ratifiant la cooptation du Conseil d'Administration du 14 avril 2003, nomme pour six ans aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean-Pierre GALLO. Son mandat expirera avec l'assemblée devant statuer sur les comptes de l'exercice 2008.

Septième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil, ou à tel mandataire qu'il lui plaira, pour effectuer les formalités de publicité requises par la loi relativement à la présente assemblée.

Les comptes de la société sont présentés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France. Ils ont été établis dans le respect des principes comptables et conformément aux principes de base suivants :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des modes d'évaluation d'un exercice sur l'autre (méthodes des coûts historiques)
- indépendance des exercices

Une annexe complète et commente les informations fournies dans le bilan et le compte de résultat.

Ces comptes annuels sont présentés en milliers d'euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute de ces éléments correspond à leur valeur d'entrée dans le patrimoine de l'entreprise (prix d'achat, majoré des frais accessoires de mise en service, à l'exclusion de tous frais d'acquisition ou frais financiers). Les biens correspondants n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation. Le fonds commercial correspond aux sommes déboursées par la société pour acquérir la maîtrise des guichets de son siège ouverts au public (pour la moitié de leur superficie), soit 171 085,91 € (1 122 250 F) en 1979. Les amortissements pour dépréciation ont été, sauf exception signalée, calculés selon le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale de ces immobilisations.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

+ logiciels informatiques	1 an
+ locaux d'exploitation	30 ans
+ immeubles de rapport	50 ans
+ agencements des locaux (selon la nature des travaux)	5 à 20 ans
+ véhicules	4 à 5 ans
+ matériel de bureau	5 à 10 ans
+ - d° - informatique (dégressif)	3 à 4 ans
+ mobilier de bureau	10 ans

Enregistrement des opérations en devises, or et autres monnaies métalliques

Les avoirs (globalement 535 170 €) libellés en devises étrangères (hors zone Euro), ainsi que les monnaies métalliques propriété de l'établissement, ont été enregistrés pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours officiels du 31 décembre 2002. Les différences entre les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change et les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change ont été portées au compte de résultat.

Les produits et les charges effectivement perçus ou payés en devises ou en monnaies de la zone Euro ont été enregistrés en euros au cours du jour des opérations correspondantes.

Créances et dettes

Elles sont reprises dans les comptes de la société pour leur valeur nominale. Il a été constitué une provision pour dépréciation de 8 698,44 €.

Leur échelonnement dans le temps est indiqué à la note n° 5 a).

Le coût probable des congés acquis par le personnel à la date du 31 décembre 2002, estimé globalement à 77 423 € (salaires et charges sur salaires), apparaît au passif du bilan à la ligne "autres passifs - personnel et organismes sociaux". Sur option de l'entreprise pour le régime institué à l'article 39 1° bis alinéa 2 du C.G.I., la fraction de ce montant correspondant aux congés acquis depuis le 1er juin 2002, soit 44 828 €, n'a pas été déduite du résultat fiscal.

Portefeuilles titres

(titres de placement, de participation, ou d'activité de portefeuille)

Les titres de placement sont ceux que l'établissement achète ou vend sur le marché avec l'intention de réaliser une plus-value ou de rentabiliser son placement à brève échéance. Ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais exclus. Les éventuelles plus-values latentes à la clôture de l'exercice ne sont pas enregistrées ; les moins-values, différence entre leur prix d'acquisition et leur dernier cours sur le marché, font l'objet d'une provision. Une provision de 432 282 € a été constatée au titre de 2002.

Les intérêts courus des titres de placement à la clôture de l'exercice sont comptabilisés.

Les titres de l'activité de portefeuille sont ceux où la société a investi une partie de ses actifs pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante. Ils sont essentiellement constitués de titres non cotés, et apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques). Une provision pour dépréciation de 335 824 € a été constituée pour l'année 2002.

Les titres de participation, exclusivement constitués de titres non cotés, apparaissent au bilan à leur prix d'acquisition (méthode des coûts historiques).

Charges et produits exceptionnels

Les comptes de charges et produits exceptionnels enregistrent les traductions comptables des opérations et événements qui, tant par leur importance que par leur non répétitivité, ne peuvent être considérés comme constituant le résultat courant de l'entreprise.

Ont principalement ce caractère en 2002 :

- la mise au rebus des installations des 3ème et 4ème étages de l'immeuble lors des travaux effectués au 1er semestre pour une charge de 133 384 €.
- la reprise pour partie de provision liée au plan d'adaptation de l'effectif soit un produit de 127 200 €.

Engagements financiers en matière de retraites

Il n'a pas été contracté d'engagement de ce type au profit de personnes ayant quitté l'entreprise.

La quote-part des indemnités de départ à la retraite, calculées conformément aux dispositions de l'article L 122-14-13 alinéa 2 du Code du Travail, acquise au 31 décembre 2002 par les membres du personnel sur la base de leur ancienneté effective à cette même date représente une somme de 41 566 € qui a été provisionnée.

BILANS COMPARES au 31 Décembre

ACTIF	2002			2001
	valeurs brutes	amortissements et provisions	valeurs nettes	valeurs nettes
Immobilisations incorporelles	254	62	192	205
Immobilisations corporelles	4 021	2 346	1 675	1 411
Immobilisations financières	9 097	765	8 332	6 246
Sous-total actif immobilisé	13 372	3 173	10 199	7 862
Clients	21	5	16	8
Etat	230		230	71
Autres actifs	184	4	180	192
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 957	65	6 892	7 608
Actions et autres titres à revenu variable	1 490	640	850	2 571
Banques	160		160	705
Caisses	732		732	1 726
Charges constatées d'avance	132		132	104
Sous-total actif circulant	9 906	714	9 192	12 985
TOTAL	23 278	3 887	19 391	20 847

PASSIF	2002	2001
Capital	10 000	10 000
Réserves	6 477	6 477
Report à nouveau	409	316
Bénéfice de l'exercice	645	1 195
Sous-total des capitaux propres	17 531	17 988
Provisions pour risques et charges	1 128	1 181
Dettes envers les établissements de crédit	2	106
Comptes courants d'associés	11	57
Autres passifs	615	1 413
- <i>personnel et organismes sociaux</i>	167	246
- <i>Etat</i>	170	236
- <i>divers</i>	278	931
Comptes de régularisation	104	102
Sous-total hors capitaux propres	1 860	2 859
TOTAL	19 391	20 847

COMPTES DE RESULTAT COMPARES au 31 Décembre

	2002	2001
+ Produits d'exploitation	2 019	2 764
Change touristique	745	1 307
Métaux précieux	249	247
Autres produits	1 025	1 210
<i>dont redevances sur les jeux</i>	<i>908</i>	<i>840</i>
- Charges d'exploitation	-2 901	-3 391
Autres achats et charges externes	-850	-1 107
Impôts, taxes et versements assimilés	-211	-314
Charges du personnel	-1 400	-1 560
<i>Salaires et traitements</i>	<i>-1 001</i>	<i>-1 116</i>
<i>Charges sociales</i>	<i>-399</i>	<i>-444</i>
Dotations aux amortissements et provisions	-412	-377
Autres charges	-28	-33
Résultat d'exploitation	-882	-627
+ Produits financiers	2 460	2 535
Produits de l'activité de portefeuille	2 125	1 266
Intérêts sur portefeuille titres	294	434
Autres intérêts	4	12
Gain sur cessions de valeurs mobilières	33	378
Autres produits financiers	1	5
Reprise de provisions	3	440
<i>sur activités de portefeuilles</i>	<i>0</i>	<i>228</i>
<i>sur titres de placement</i>	<i>3</i>	<i>212</i>
- Charges financières	-886	-1 071
Intérêts et charges assimilées	-13	-15
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières	0	-432
Autres charges financières	-18	-5
Dotations aux amortissements et provisions	-855	-619
<i>dont sur activités de portefeuilles</i>	<i>-336</i>	<i>-343</i>
<i>dont sur titres de placement</i>	<i>-432</i>	<i>-276</i>
Résultat financier	1 574	1 464
RESULTAT COURANT avant impôts	692	837
+ Produits exceptionnels	289	1 449
- Charges exceptionnelles	-203	-1 388
RESULTAT EXCEPTIONNEL	86	61
Impôts sur les bénéfices	-133	297
RESULTAT de l'exercice	645	1 195

Compte-tenu de l'activité à caractère financier de la société, seul le résultat courant avant impôts reflète la capacité bénéficiaire de l'entreprise.

Note 1 Projet d'affectation du résultat

	Réserve spéciale des P.V. à L.T.	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Report à nouveau	Mise en distribution	TOTAL
Dotation	-	-	-	455	190	645
Prélèvement	-	-	-	-	-	-
ENSEMBLE	-	-	-	455	190	645

Note 2 Mouvements de l'actif immobilisé

	Au 31.12.01		Mouvements de l'exercice			Au 31.12.02		nets
	bruts	nets	acquisitions ou transferts	cessions nettes	amortis- sements	bruts	amort./ prov.	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
<i>Fonds commerciaux</i>	171	171				171		171
<i>Concession d'emplacement</i>	22	20				22	2	20
<i>Logiciels informatiques</i>	62	15	2		16	61	60	1
Sous-total	255	206	2		16	254	62	192
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
<i>Immeubles d'exploitation</i>	3 159	1 127	2 268	754	1 314	3 199	1 872	1 327
Terrains et constructions	716	338	238		37	954	415	539
Agencements et installations	2 443	789	2 030	754	1 277	2 245	1 457	788
<i>Immeubles hors exploitation</i>	67	44			1	67	24	43
<i>Matériels</i>	495	161	354	42	167	755	450	305
Véhicules	132	95	77	41	31	146	46	100
Matériel de bureau	211	38	62		35	245	181	64
Mobilier de bureau	152	28	215	1	101	364	223	141
<i>Immobilisations en cours</i>	78	78		78				
Sous-total	3 799	1 410	2 622	874	1 482	4 021	2 346	1 675
IMMOBILISATIONS FINANCIERES								
<i>Titres immobilisés</i>	5 233	4 890	2 548	4	422	7 777	765	7 012
IDSUD Voyages	104	104				104		104
La Française des Jeux	1 003	1 003				1 003		1 003
Activités de portefeuilles	3 760	3 417	1 933	4	337	5 689	680	5 009
Actions propres*	366	366	615		85	981	85	896
<i>Autres immobilisations financières</i>	1 356	1 356	4	40		1 320		1 320
Sous-total	6 589	6 246	2 552	44	422	9 097	765	8 332
TOTAL	10 643	7 862	5 176	918	1 920	13 372	3 173	10 199

* Les actions propres détenues par la société sont inscrites en immobilisations financières à l'actif du bilan, elles n'entrent pas dans le cadre d'une politique d'annulation d'actions.

Note 3 Portefeuille-titres

a) Ventilation des titres de l'activité de portefeuilles

	valeur d'acquisition	intérêts courus	+ ou - values provisionnées	valeur comptable
Obligations convertibles	904	24	-131	797
Actions	4 129		-549	3 580
OPCVM	632			632
TOTAL	5 665	24	-680	5 009

b) Ventilation des titres de placement

	valeur d'acquisition	intérêts courus	valeur du marché	+ ou - values latentes	provisionnées	valeur comptable
Obligations et autres titres à revenu variable	6 825	132	6 893	-64	-65	6 892
<i>obligations</i>	1 168	31	1 135	-64	-65	1 134
<i>certificats de dépôts</i>	5 657	101	5 758			5 758
Actions et autres titres à revenu variable	1 490	0	850	-640	-640	850
<i>actions</i>	1 074		528	-546	-546	528
<i>opcvm</i>	416		322	-94	-94	322
TOTAL	8 315	132	7 743	-704	-705	7 742

c) Titres cotés et non cotés

	Cotés	Non cotés	ENSEMBLE
Titres de placement			
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 168	5 657	6 825
Actions et autres titres à revenu variable	1 490		1 490
Titres immobilisés			
IDSUD Voyages		104	104
La Française des Jeux		1 003	1 003
Activités de portefeuilles	240	5 425	5 665
Actions propres	981		981
TOTAL	3 879	12 189	16 068

d) Filiale :

IDSUD Voyages :
SARL au capital de 45 000 €
capitaux propres : 61 908 €

3, place du Général de Gaulle 13001 MARSEILLE
détenue à 97 %
résultat au 31.12.02 : 7 632 €

Note 4 Fonds propres, réserves et provisions

a) Capital social (au 31.12.2002)

Montant :	10 000 K€
Nombre d'actions ordinaires :	950 400

Toutes les actions, sauf celles détenues par la société elle-même, ont un droit égal dans la répartition des bénéfices.

Les statuts accordent un droit de vote double aux actions nominatives détenues depuis cinq ans au moins.

Nombre d'actions à droit de vote double :	542 930
---	---------

b) Obligations convertibles et titres similaires : néant

c) Le capital est entièrement libéré.

d) Actions de la société détenues par elle-même

Actions détenues au 31 décembre 2002 :	38 495
Actions achetées pendant l'exercice :	23 518
Actions vendues pendant l'exercice :	0

e) Ventilation des réserves (avant affectation du résultat)

réserve légale :	1 000
réserve spéciale des plus-values à long terme :	765
réserve extraordinaire :	4 712
ENSEMBLE	6 477

f) Ecart de réévaluation

Les immobilisations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

g) Provisions pour risques et charges

. pour litiges	1 056
. pour retraite	42
. pour impôts	0
. pour autres charges	30
ENSEMBLE	1 128

Note 5 Echéanciers

a) Créances, dettes et engagements

	moins de 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	ENSEMBLE
ACTIF				
Autres immobilisations financières : prêts		14	111	125
Créances sur la clientèle	16			16
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 892			6 892
Créances sur établissements de crédit	160			160
TOTAL	7 068	14	111	7 193
PASSIF				
dettes envers la clientèle	11			11
dettes envers les établissements de crédit	2			2
TOTAL	13	-	-	13
dont dette à moins de trois mois à l'égard de IDSUD Voyages :		néant		
dont se rapportant à des entreprises liées :		néant		

b) Intérêts courus ou échus au 31.12.02

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts échus à payer
sur activités de portefeuilles	24	
sur créances ou dettes sur les établissements de crédit		2
sur créances ou dettes sur la clientèle		10
sur obligations et autres titres à revenu fixe	132	
TOTAL	156	12

Note 6 Tableau des flux de trésorerie**a) Flux de trésorerie liés à l'activité**

Résultat net	645	
Dotation aux amortissements	362	
Provision pour risques et charges	74	
Provision sur titres immobilisés	421	
Reprise de provision pour charges	-127	
Marge brute d'autofinancement		1 509
Variation du besoin en fonds de roulement liés à l'activité		-1 026

TOTAL		349
--------------	--	------------

b) Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement

Acquisitions d'immobilisations	-745	
Acquisitions de titres d'activité de portefeuilles	-1 929	
Acquisitions d'actions propres	-615	
Remboursement de prêts	36	
Cession d'immobilisations nettes	133	

TOTAL		-3 120
--------------	--	---------------

c) Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Dividende versé aux actionnaires	-1 101	
----------------------------------	--------	--

TOTAL		-1 101
--------------	--	---------------

Ensemble flux de trésorerie (a+b+c)		-3 872
--	--	---------------

d) Variation de Trésorerie

Trésorerie d'ouverture d'exercice	-12 504	
Trésorerie de clôture d'exercice	8 632	

Variation de trésorerie		-3 872
--------------------------------	--	---------------

Note 7 Ventilation de l'impôt

	Résultat avant impôt	Résultat fiscal	Impôt	Résultat comptable
Résultat courant	692	692		692
Charges définitivement exclues du droit à déduction		61		
Charges de l'exercice 2001 à déduire du résultat fiscal des exercices 2002 et ultérieurs		51		
Charges des exercices 2000 et antérieurs déduites du résultat fiscal de l'exercice 2001		-73		
Assiette et I.S.		731	237	-237
Avoirs fiscaux imputés			-140	140
Contribution additionnelle			7	-7
Total résultat courant	692		104	588
Résultat exceptionnel passible I.S.	87	87	29	58
Avoirs fiscaux imputés				
Contribution additionnelle			1	-1
Total résultat exceptionnel	87		30	57
ENSEMBLE	779		133	645

Note 8 Personnel et organes sociaux

a) Effectif moyen en activité au cours de l'exercice

	Hommes	Femmes	ENSEMBLE
Employés	5	7	12
Cadres et assimilés	4	2	6
Dirigeants	2		2
TOTAL	11	9	20

b) Organes sociaux : rémunération et engagements en leur faveur

	Rémunérations	Avances et crédits accordés durant l'exercice	Engagement pris au titre d'une garantie
Conseil d'Administration	23	néant	néant
Direction Générale	202	néant	néant
Anciens Administrateurs ou membres de la Direction Générale (engagements en matière de retraite seulement)	-	-	néant

Selon l'article L 233 -19 II 2° du Code de commerce, une filiale peut-être laissée en dehors de la consolidation lorsqu'elle ne représente qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif de régularité, de sincérité et de fidélité d'image des comptes consolidés.

Selon la réponse ministérielle du 24 août 1998 (J.O.A.N., 24 août 1998, p.4717), ces dispositions peuvent avoir pour effet, dans l'hypothèse de la détention exclusive de filiales ou participations d'un intérêt négligeable, de dispenser la société de consolider.

En vertu de ces dispositions, notre société n'a pas établi de comptes consolidés au 31 décembre 2002.

Toutefois, soucieux d'une information optimale de nos actionnaires, nous avons préféré reproduire ici le rapport de gestion et les comptes intégraux de notre filiale.

Rapport de gestion

En 2002, la profession des agences de voyages constate une baisse des ventes de 1 %. Les efforts commerciaux de la société IDSUD Voyages ont été intensifiés et ont généré une croissance du chiffre d'affaires de 10,5 % (3,3 M€ en 2002 contre 3 M€ en 2001).

Par ailleurs IDSUD Voyages s'est affiliée en août 2002 au réseau TOURCOM (groupement d'agences de voyages indépendantes) : par les temps qui courent une agence ne peut plus survivre dans un splendide isolement. Elle doit avoir la sagesse de s'intégrer dans un réseau volontaire qui correspond à sa culture, qui lui apporte une valeur ajoutée, une puissance de négociation avec ses fournisseurs, des avancées technologiques auxquelles elle ne pourrait pas prétendre avec son seul potentiel d'investissement. Cette adhésion a permis à l'agence de bénéficier dès 2002 de commissions supplémentaires sur les Tours Opérateurs.

Le résultat social de l'exercice est de 7 632 € à comparer aux 700 € de l'exercice précédent. Les fonds propres passent de 54 275 € en 2001 à 61 908 € en 2002, tandis que le fonds de roulement est renforcé de 47 431 € à 53 912 €.

Les éléments essentiels de ce résultat sont les suivants :

- a) Les commissions ont progressé de 23 % passant de 223,6 K€ en 2001 à 274,7 K€ en 2002.
- b) L'évolution des charges de fonctionnement a été maîtrisée : la progression des charges d'exploitation a été limitée à 5 %.
- c) Le résultat financier de l'exercice est de - 3 980 € contre - 1 299 € en 2001.
- d) Le résultat net exceptionnel est de - 12 412 €, après la constatation de charges à caractère non récurrent.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, nous vous rendons compte de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention générale de mise à disposition et d'utilisation de moyens conclue le 7 avril 1997 entre votre société et IDSUD, convention que vous aviez préalablement approuvée lors de votre assemblée du 13 mars 1997 :

- . au titre de la mise à disposition d'un emplacement au rez-de-chaussée de son immeuble, IDSUD a facturé à IDSUD Voyages 8 332 €,
- . au titre des charges liées à ce local, IDSUD a facturé à IDSUD Voyages 4 166 €,

- . au titre des frais d'exploitation, IDSUD a facturé à IDSUD Voyages 11 119 €,

- . au titre de sa commission de gestion, IDSUD a facturé à IDSUD Voyages 9 309 €,

- . au titre de la rémunération des sommes déposées dans ses livres, IDSUD a facturé à IDSUD Voyages 888 €.

Sur le plan de la logistique, les outils et règles comptables ont été uniformisés avec ceux de la maison-mère : à cette occasion, différentes procédures ont été allégées et optimisées. Une attention toute particulière a été portée au suivi de la récupération des créances clients.

Au niveau social, plusieurs initiatives ont marqué l'année 2002. Il convient d'abord de souligner la mise en place d'une formule d'intéressement pour tous les salariés à compter du 1er juillet 2002. Par ailleurs il a été mis à la disposition du personnel la carte " Evaseo " qui comporte des offres à prix réduits dans tous les domaines de la vie privée.

Perspectives

IDSUD Voyages évolue dans un secteur en profonde mutation. Par ailleurs 2003 s'est ouvert dans un climat d'attentisme lié à l'environnement géopolitique et à la crainte de diffusion de maladies contagieuses.

Hors événement majeur, IDSUD Voyages maintient son objectif de croissance de l'activité et d'amélioration de sa marge opérationnelle. Pour évoluer et se donner toutes les chances de réussite, la direction a établi un plan d'action dont la mise en œuvre étalée sur plusieurs exercices a débuté avec succès en 2002.

2003 sera l'année 2 de ce renouveau.

BILANS COMPARES au 31 Décembre (en euros)

ACTIF	2002			2001
	Brut	Amortissements / Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
installations agencement divers	1 428	1 035	393	572
matériels de transport	8 344	3 741	4 603	6 272
Total actif immobilisé	9 772	4 776	4 996	6 844
Clients	218 396	1 416	171 688	219 092
Etat	5 836		6 978	5 352
Valeurs mobilières	141 386		141 386	
Banques	35 364		35 364	81 668
Caisse	932		932	77
Autres	9 727		9 726	23 353
Sous-total	411 641	1 416	410 225	329 542
Charges constatées d'avance	2 904		2 904	2 995
Total actif circulant	414 545	1 416	413 129	332 537
TOTAL	424 317	6 192	418 125	339 381

PASSIF	2002	2001
Capital	45 000	45 000
Réserve légale	4 500	4 500
Autres réserves	4 458	4 075
Report à nouveau	318	0
Résultat de l'exercice	7 632	700
Total capitaux propres	61 908	54 275
Provisions pour risques et charges	0	0
Total provisions	0	0
Autres dettes	114 701	95 584
Fournisseurs et comptes rattachés	207 326	160 684
Organismes sociaux	30 128	28 161
Etat	2 142	677
Banques	1 121	
Total dettes et comptes rattachés	356 217	285 106
TOTAL	418 125	339 381

COMPTES DE RESULTATS COMPARES au 31 Décembre (en euros)

CHARGES	2002	2001
Charges d'exploitation	254 779	234 861
Autres achats et charges externes	75 944	57 418
Impôts, taxes et versements assimilés	2 749	2 268
Salaires et traitements	107 166	124 820
Charges sociales	37 524	44 209
Dotations aux amortissements	1 848	2 780
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 416	2 420
Créances irrécouvrables	18 924	
Autres charges diverses	208	946
Charges financières	4 130	2 318
Charges exceptionnelles	16 239	9 516
Intéressement	3 448	
Impôt sur les bénéfices	1 677	589
Résultat de l'exercice	7 632	700
TOTAL	278 905	247 984

PRODUITS	2002	2001
Produits d'exploitation	274 928	223 588
Production vendue	257 528	208 597
Autres produits	17 400	14 991
Produits financiers	150	1 019
Produits exceptionnels	3 827	23 377
TOTAL	278 905	247 984

Notes Annexes

Note 1 Règles et méthodes comptables

Les principes comptables habituellement retenus par la profession pour l'établissement et la présentation des comptes annuels ont été appliqués :

- prudence,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées ont été les suivantes :

- inscription en comptabilité des éléments d'actif selon la méthode des coûts historiques,
- calcul des amortissements suivant le mode linéaire sur la base de la durée de vie probable normale des immobilisations.

Tous les montants sont exprimés en euros.

Note 2 Engagements financiers et autres informations

. Engagement de garantie financière professionnelle reçu de :

Etoile Commerciale, 44, avenue Georges Pompidou 92596 Levallois-Perret cedex pour 99 092 €.

Note 3 Bilan actif

. Actif immobilisé :	à l'ouverture	Mouvements de l'exercice augmentation/cession	à la clôture
Valeurs brutes :			
Immobilisations corporelles	9 772	0	9 772
TOTAL	9 772		9 772
Amortissements et provisions :			
Immobilisations corporelles	2 929	1 847	4 776
TOTAL	2 929	1 847	4 776

. Créances représentées par des effets de commerce : néant

. Etat des créances :	Montants bruts	à 1 an au plus	à plus d'un an
- Actif circulant	410 225	410 225	
- Charges constatées d'avance	2 904	2 904	

. Produits à recevoir inclus dans les postes de l'actif : 5 € (autres créances)

. Charges constatées d'avances : cette rubrique ne comporte que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

. Charges à répartir : *néant*

Note 4 Bilan passif

. Capital social :	nombre de parts sociales	en début d'exercice : 500	en fin d'exercice : 500
	valeur nominale	en début d'exercice : 90 €	en fin d'exercice : 90 €

. Provisions :	à l'ouverture	reprise	constitution	à la clôture
pour dépréciation	2 420	2 420	1 416	1 416

. Etat des dettes : toutes les dettes sont à moins d'un an

. Dettes représentées par des effets de commerce : *néant*

. Autres dettes : dette liée à IDSUD : 69 409
autres dettes : 45 292

. Charges à payer incluses dans les postes du passif : fournisseurs : 207 325
dettes fiscales et sociales : 34 285

. Produits constatés d'avance : *néant*

**Introduite à la Bourse de Marseille en 1985,
IDSUD est cotée sur le Second Marché.**

Au 31 décembre 2002, 39,03 % des titres sont détenus par le public, le nombre des porteurs est de 2 850, suivant une enquête réalisée sur notre actionnariat à notre demande par Euroclear (au 30.04.2003).

Principaux Indicateurs de Gestion	1998	1999	2000	2001	2002
Résultats et situation patrimoniale au 31.12					
<i>(en millions d'euros)</i>					
Chiffre d'Affaires	7,65	5,02	6,13	4,59	4,45
Résultat courant avant impôt	2,24	0,53	1,78	0,84	0,69
Bénéfice social	1,80	3,98	1,63	1,20	0,65
Capitaux propres avant répartition	18,55	20,68	20,76	17,99	17,51
Fonds propres après affectation des résultats	16,62	19,01	19,18	16,85	17,34
Capitalisation boursière	30,58	27,72	26,32	24,44	24,14
Pour une action (en euros)					
Bénéfice social	1,70	3,76	1,72	1,26	0,68
Dividende	1,83	1,52	1,68	1,20	0,20
Avoir fiscal	0,91	0,76	0,84	0,60	0,10

Le nombre de titres échangés en 255 séances de bourse est de 68 956 pour un total de 1,7 millions d'euros de capitaux. Au 31 décembre 2002, la société détenait 38 495 actions dans le cadre réglementaire du programme de rachat d'actions.

Cours de Bourse	1998	1999	2000	2001	2002
<i>(en euros)</i>					
Dernier	28,97	26,25	24,93	25,72	25,40
Plus haut	38,11	33,10	26,30	28,35	27,90
Plus bas	26,83	24,00	18,80	21,20	18,50
Moyen	32,63	29,18	22,87	24,94	24,75

code ISIN : FR0000062184
 contact : 04 91 13 09 19 e-mail : mpioli@idsud.com
 toutes nos informations financières sur www.prline.com.



Siège social :

3, place du Général de Gaulle
13001 Marseille
Téléphone : 04 91 13 09 00
Télécopie : 04 91 13 09 09

Société Anonyme au capital de 10 000 000 d'euros
RCS Marseille 057 804 783 B

Conseil d'Administration

(après assemblée générale)

Daniel Luciani
Président

Serge Hincker
Administrateur-Directeur Général

Christophe Brunie
Administrateur

Jean-Pierre Gallo
Administrateur

Marie-Thérèse Luciani
Administrateur

Jérémie Luciani
Administrateur

Direction Générale

Serge Hincker
Directeur Général

Jérémie Luciani
Directeur

Murielle Pioli
Secrétaire Général

Commissaires aux Comptes

Marcel Virzi-Laccania
Titulaire

Jacques Vaysse-Vic
Titulaire

Jean-Marc Pascual
Suppléant



3, place du Général de Gaulle
13001 Marseille
Téléphone : 04 91 13 09 00
Télécopie : 04 91 13 09 09